

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la
suspension d'engagement du
caporal Pierre-Olivier PACE du CIS
MAZAMET

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 5 mars
2015, portant suspension d'engagement du caporal Pierre-Olivier PACE,
pour une durée de six mois à compter du 1er mars 2015,

VU la demande du caporal Pierre-Olivier PACE de prolonger sa
suspension d'engagement, pour une durée d'un an, à compter du 1er
septembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MAZAMET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'engagement du caporal Pierre-Olivier PACE, sapeur-pompier volontaire affecté au
centre de secours de MAZAMET, est prolongée, à compter du 1er septembre 2015 pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **04 SEP. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT